



DÉLIBÉRATION N°2026-14

Séance du samedi 21 mars 2026

LE 21 MARS 2026 À 10H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 17 MARS 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE MONSIEUR DOMINIQUE BARIL DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Présents : M. Gilles CUSIN, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, Mme Aurore CLEMENT, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Lisa BRISSAC, M. Philip VALANDRO, Mme Chrystelle FAURE, Mme Eloise BURR, M. Mickaël CHAPPELLE-GARCIA, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, M. Laurent PRAT, Mme Laura PAUTLER, M. Serge SERRA.

Pouvoirs :

Mme Jessica LAUVERGEON avait donné pouvoir à Mme Aurore CLEMENT.
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MEURIOT

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 à L. 2122-17 ;

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal,

À l'issue du recensement des candidatures, un seul candidat se présente :
Monsieur Gilles CUSIN

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions indiquées précédemment.

Après appel de son nom, chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

Nombre de suffrages obtenus :

Monsieur Gilles CUSIN : dix huit (18) voix

Monsieur Gilles CUSIN est élu Maire de la commune de Murviel-lès-Montpellier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Sylvie MEURIOT
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 24/03/2026

et de sa publication le 24/03/2026

et/ou de sa notification le _____